



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

presses universitaires de France

Question écrite n° 33008

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la gravité des menaces pesant sur l'avenir de la librairie des Presses universitaires de France (PUF) et de sa maison d'édition, ainsi que sur les emplois correspondants. Risque ainsi de disparaître une société coopérative dont les statuts indiquent qu'elle s'efforce de servir l'intérêt général et l'université française et dont la librairie, place de la Sorbonne à Paris, constitue un centre de diffusion culturelle avec un caractère universitaire de référence, en un lieu parfaitement approprié. Il lui demande en conséquence quelle est son appréciation sur la situation et le devenir des PUF et quelles mesures de sauvegarde des structures et des emplois sont aujourd'hui envisageables, au-delà de la seule logique financière.

## Texte de la réponse

Les Presses universitaires de France (PUF) connaissent depuis près d'un an une situation financière très grave risquant de mettre l'ensemble de l'entreprise en péril si des mesures adéquates n'étaient pas rapidement prises. A cet effet, le directoire de cette société a élaboré un plan de restructuration et de développement au cours de ce printemps. Approuvé le 30 juin dernier par les sociétaires, ce plan comporte plusieurs dispositions parmi lesquelles la fermeture de l'une des deux librairies, celle du boulevard Saint-Michel à Paris, et une ouverture du capital pour permettre la pérennité des autres métiers assurés par les PUF. Ce plan implique, pour qu'il soit mis en oeuvre en termes d'ouverture du capital, la transformation juridique de la société. Le ministère de la culture et de la communication a été alerté par les dirigeants et les salariés des PUF sur la gravité de la situation. Il suit très attentivement l'évolution en cours, en s'attachant à ce que les solutions trouvées soient les moins pénalisantes pour l'emploi, les plus respectueuses des droits des sociétaires de la coopérative comme des auteurs, tout en permettant que l'exceptionnel patrimoine constitué par le fonds éditorial des PUF soit préservé, continue à être enrichi et mis à la disposition d'un large public dans les années qui viennent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Brard](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (7<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33008

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1999, page 4360

**Réponse publiée le :** 27 septembre 1999, page 5599